



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

HÉRAULT

RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION

DE CONDUCTEUR DE TAXI

Montpellier, le 09/02/2023

LISTE DES CANDIDATS NON ADMIS TAXI

Numéro dossiers (N° à retrouver sur la convocation ou dossier evalbox)	Note à la catégorie « Préparation et réalisation du parcours »	Note à la catégorie « sécurité, conduite, code de la route »	Note à la catégorie « Qualité de la prise en charge, de la relation client et connaissances touristiques »	Note à la catégorie « Facturation et utilisation des équipements spéciaux »	Note globale
0000347448PE1	2/2	7/10	1/5	1/3	Ajourné
0000296350TE1PE1	2/2	6/10	2/5	0/3	10/20
0000322215PE2	1/2	6/10	1/5	1/3	9/20
361057	1/2	5/10	2/5	1/3	Ajourné
362978	/2	/10	/5	/3	Ajourné
231587	/2	/10	/5	/3	Ajourné
0000338259PE1	/2	/10	/5	/3	Ajourné
354033	/2	/10	/5	/3	Ajourné
361798	/2	/10	/5	/3	Ajourné
360292	/2	/10	/5	/3	Ajourné

0000339268PE1	/2	/10	/5	/3	Ajourné
126500	/2	/10	/5	/3	Ajourné
0000161596PE2	/2	/10	/5	/3	Ajourné
0000298194PE1	/2	/10	/5	/3	Ajourné

Session du 05 au 07 février 2024

Les candidats admis recevront par courrier une attestation de réussite avec le relevé de note.

Les dossiers de demande de carte professionnelle de conducteur de TAXI ou VTC devront être téléchargés sur le site internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr>

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique (www.examentaxivtc.fr) pour se présenter à l'examen.

Toute réclamation doit être adressée, par écrit, au président de la chambre de métiers et de l'artisanat dans les deux mois à partir de la notification de la décision contestée. Aucun duplicata de grille de notation n'est fourni.